M-268 A

13 février 2005

Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la motion de MM. Roman Juon, Gérard Deshusses, Olivier Coste et Roger Deneys, renvoyée en commission le 4 juin 2002, intitulée: «Régulation scientifique de la population des pigeons».

Rapporteur: M^me^ Catherine Hämmerli-Lang.

La commission sociale et de la jeunesse a étudié la motion M-268 durant les séances des jeudis 23 octobre 2003 et 6 mai 2004, sous la présidence de M. Jean-Pierre Oberholzer, et des 7 octobre et 9 décembre 2004, sous la présidence de M^me^ Liliane Johner.

Nous tenons à remercier M^me^ Jacqueline Meyer de la parfaite tenue des notes de séance.

Rappel de la motion

Considérant:

– qu'il n'existe pas de statistiques sur la population des pigeons en ville de Genève;

– que, depuis de nombreuses années, la Ville distribue sur tout le territoire de la commune des graines de maïs traitées chimiquement avec des produits qui devraient limiter le nombre de pigeons, alors que des scientifiques bâlois estiment que cette pratique comporte des risques pour la gent ailée et qu'elle n'a que peu d'effet;

– que la Ville de Bâle a mis en action un projet «Actions pigeons», conçu par l'Université de Bâle, pour mettre au point une méthode de régulation des effectifs de pigeons durable et conforme aux principes de la protection des animaux,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif d'entreprendre une étude semblable à celle mise en place par la Ville de Bâle pour contrôler scientifiquement la population des pigeons et d'associer à l'éventuelle mise en application d'une telle opération, selon leurs compétences, des retraités et personnes sans emploi.

Séance du 23 octobre 2003

Audition de M. Roman Juon

M. Juon est délégué par ses collègues motionnaires pour présenter la motion M-268. L'idée de cette motion est née à la suite d'un article paru dans le journal de la Société ornithologique suisse. M. Juon s'est rendu à Bâle pour examiner comment ce canton abordait le problème de la présence de pigeons en milieu urbain, il a ainsi pu se rendre compte que l'approche y est toute différente de celle de Genève.

La Ville de Genève dépense 100 000 francs pour les graines de maïs; l'effet est purement visuel, sans autre but visé. Or un travail de diplôme a été effectué par une étudiante de Genève, sous la direction de M. Roger Beer du Service des espaces verts et de l'environnement (SEVE) et du professeur de Haller.

A Bâle, un professeur de biologie, ancien président de la Société protectrice des animaux (SPA) bâloise, a entrepris une action afin de gérer le nombre de pigeons; il a procédé par comptages et a ainsi découvert que le nourrissage est le seul problème possible. Pour diminuer les populations, il faut informer les habitants des quartiers concernés; sept pigeonniers ont été disposés pour contrôler les conditions sanitaires. Ce travail a été effectué avec un quart de poste.

M. Juon pense que la commission sociale et de la jeunesse pourrait auditionner M. Roger Beer. Quant au professeur bâlois, il est disposé, si nécessaire, à venir donner des explications sur la méthode employée.

Discussion

Certains commissaires comprennent mal pourquoi c'est la commission sociale et de la jeunesse qui doit traiter ce problème.

Certains demandent si l'Université de Genève ne s'intéresse pas à ce problème. M. Juon déclare qu'il sait que la commune a donné quelques moyens, de même que la SPA.

Quel coût estimatif pour le comptage des pigeons à Genève? A Bâle, les comptages sont effectués par des personnes pour la plupart non rétribuées.

La commission décide de donner suite à cette motion et se propose d'auditionner M. Roger Beer ainsi que M^me^ Fabienne Nötzli, auteur d'un travail de diplôme de l'Université de Genève.

Séance du 6 mai 2004

Le président rappelle que les travaux sur cet objet ont été suspendus, car la commission avait renoncé au déplacement du professeur de biologie bâlois qui

s'est penché sur le problème des pigeons, le coût de ce déplacement étant assez élevé. La commission a également décidé de renoncer à l'audition de M. Roger Beer, ce dernier ayant été déplacé.

Une brève discussion s'engage sur la suite à donner à cette motion. Certains demandent d'autres auditions et d'autres les refusent.

Il est patent que notre ville compte de nombreux pigeons, qui salissent nos façades. Aussi, la commission décide d'auditionner le Centre ornithologique de réadaptation ainsi que la vétérinaire cantonale.

Séance du 7 octobre 2004

La présidente informe la commission qu'elle a pris contact avec M^me^ A. Rode, vétérinaire cantonale, pour une audition, mais que cette dernière ne désire pas être auditionnée, car cet objet concerne le Service de la faune.

Audition de M^me^ F. Dubuis et de M. P. Jacot, du Centre ornithologique de réadaption, et de M. Roman Juon, motionnaire

M. Jacot déclare, en préambule, que la problématique des pigeons domestiques se retrouve dans plusieurs villes.

Selon M. Jacot, le tir n'est par une bonne méthode pour réduire cette population; un tir en campagne peut être autorisé, mais il est effectué par des professionnels. Se posent également des questions au plan budgétaire, au vu de la solution préconisée par l'Etat (Ornistéril). De plus, l'influence de ce moyen sur les prédateurs n'est pas connue.

M^me^ Dubuis explique que l'Ornistéril est une méthode dont l'efficacité est relative, car la population continue de nourrir les pigeons.

Elle se réfère aux études menées par un professeur de Bâle. Le tir systématique a été étudié; toutefois, les animaux tirés sont immédiatement remplacés. A long terme, le tir est inefficace. Le risque de confusion entre les races n'est pas négligeable: pigeon ramier, pigeon colombin, cette dernière étant une espèce très protégée.

Une technique mise en place est celle des pigeonniers. On en crée dans des zones stratégiques de la ville. L'idée est que les pigeons peuvent se reproduire dans ces lieux, l'on contrôle ainsi les naissances en remplaçant l'œuf par un œuf en plâtre ou en piquant l'œuf, afin de le rendre stérile. C'est une bonne technique, qui a démontré à Bâle une chute des effectifs de 50%.

L'autre méthode utilisée dans d'autres pays, c'est la fauconnerie à l'intérieur des bâtiments très fragiles. Pour la notion de pigeonniers, il convient d'effectuer des campagnes d'information très détaillée.

Le motionnaire dit que Bâle a procédé à un comptage, pour pouvoir affirmer qu'en dix ans ils ont vu diminuer le nombre de pigeons de 50%. Le but était également de contrôler l'état sanitaire.

Le SEVE distribuait les graines, ce qui représente une somme importante. En dépit de la décision du Conseil d'Etat, on peut dire que l'on a les moyens de changer de méthode et qu'il faut étudier ces dernières. Ce n'est pas obligatoirement à la Ville de payer, beaucoup d'associations peuvent intervenir. Le motionnaire a informé le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement du dépôt de sa motion, mais il n'en a pas été tenu compte. Il est aussi intervenu pour maintenir l'équilibre de la faune. La commission consultative des espaces verts et de l'environnement va donner son point de vue sur ce problème, puisqu'elle est directement liée au SEVE.

M. Jacot suggère que le problème de la prolifération des pigeons soit examiné avec l'Association des communes genevoises, afin que des mesures soient prises, en particulier la pose de pigeonniers, qui seraient à la charge des communes.

Il faut relever que chaque ville a ses propres problèmes en fonction de sa population.

Et M^me^ Dubuis de préciser qu'il faut entreprendre une étude pour connaître les lieux d'emplacements des pigeonniers.

Il est également dit que la vie d'un pigeon dans la nature est d'environ huit à dix ans, avec beaucoup de nichées, que les maladies qui peuvent être transmises à l'homme sont: l'ornithose (la plus courante) ou la psittacose.

A la question de savoir combien il faudrait disposer de pigeonniers en ville, il nous est répondu qu'on ne le sait pas, mais qu'à Bâle il y en a sept.

M. Jacot ajoute qu'il faut trouver un édifice qui s'adapte à cette installation, car il y a un entretien à suivre. Après un recensement, on peut établir une cartographie pour connaître les différents emplacements. Suite à une étude des populations, pour avoir un suivi précis, on peut baguer les adultes avec les couleurs distinctes qui donneront des données fiables.

Séance du 9 décembre 2004

Audition de M. G. Dändliker, inspecteur cantonal de la faune, Service des forêts, Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement

M. Dändliker commente la motion et dit être d'accord sur le fait qu'il n'y a pas de statistiques sur les pigeons en ville de Genève, mais l'Atlas a traité le sujet avec des cartes de répartitions, ainsi l'on dispose donc d'un ordre de grandeur.

Genève est un des derniers endroits où l'on distribue du maïs avec des hormones. Les ornithologues craignent cette pratique pour les autres espèces, mais, à sa connaissance, ce maïs provient des moulins de La Plaine.

Il a entendu parler de ce qui s'est fait à Bâle, sans avoir étudié le problème.

La demande d'une étude peut être faite, mais il faut savoir quelle est l'importance du pigeon à Genève; au niveau du Canton, ce n'est pas une espèce prioritaire. Ses collaborateurs sont appelés à intervenir ponctuellement quand ces oiseaux font des dégâts. Une pratique consistait à tirer des pigeons et ce travail était confié, sans base légale, à des dératiseurs. Aussi, il a été décidé de modifier le règlement afin que quelques agriculteurs touchés puissent aussi intervenir légalement.

Les cas se règlent au coup par coup et l'Etat n'a aucune intention d'agir sur le pigeon. Par contre, le sanglier doit faire l'objet d'interventions de ses services. Suite au changement de règlement, M. Dändliker a reçu des courriers de personnes qui se plaignent de la présence de pigeons à certains endroits. On doit renvoyer à des solutions de prévention. C'est toujours une question de voisinage qui nourrit les pigeons et ces derniers dérangent d'autres voisins.

A Genève, on a recensé environ 10 000 oiseaux, sans que ce chiffre soit exact. On compte encore quatre autres espèces sur notre territoire: colombin, ramier, tourterelle, pigeon sauvage.

A la question de savoir s'il existe un réel problème pigeons ou non, par rapport à la population, il est répondu que ce problème existe, mais que c'est une question politique. Il y a plutôt un malaise sur le fait que l'effet des hormones utilisées n'a pas encore été étudié, cependant, avec le maïs prodigué, l'espèce n'est pas en train de disparaître. A Venise, on dénombre encore un plus grand nombre de pigeons qu'à Genève.

On constate peu de cas de malformation des pigeons, à part ceux qui nichent aux Cheneviers. Il n'y a pas d'urgence, ni de problème aigu à résoudre. Certains bâtiments n'ont pas été construits en fonction de la présence de pigeons.

M. Dändliker rappelle que l'action entreprise à Bâle est quelque chose qui demande un gros effort: on stérilise une partie des pigeons présents, ce qui peut contribuer à faire baisser cette population, mais il faut y consacrer beaucoup d'énergie.

A la question de savoir s'il existe d'autres endroits où la solution de stérilisation est appliquée, M. Dändliker de mentionner un grand spécialiste des pigeons à Lausanne en la personne de M. Cuendet, qui connaît un problème aigu: une personne ayant certains moyens paie la nourriture pour que ces animaux soient régulièrement nourris.

Si l'on a le sentiment qu'un nombre élevé de gens souffrent du grand nombre de pigeons, cela vaudrait la peine de confier un mandat pour connaître ce que coûterait un changement important de la gestion de cet animal.

La meilleure solution, pour parler de prévention, serait une campagne d'information. Les habitants des immeubles qui subissent des nuisances devraient s'adresser à leur régie afin qu'elle mandate une entreprise qui pourrait intervenir même avec un système simple.

Il faut savoir que la loi sur la faune protège les nids, sans exception. Une page web va être mise à la disposition de tout le monde pour donner toute information utile sur le sujet par son service.

Discussion

Une discussion s'engage afin de savoir s'il faut écrire à Bâle, afin que soient fournis leur bilan et le coût de l'opération. Une commissaire comprend mal pourquoi cette motion a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse. Un commissaire veut renvoyer la motion amendée au Conseil administratif, afin qu'il cesse toute distribution de graines.

Après différentes propositions, il est décidé de modifier les invites de la motion comme suit:

PROJET DE MOTION AMENDÉE

Le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

– de stopper définitivement la distribution d'Ornistéril;
– de mettre sur pied une campagne d'information visant à sensibiliser la population aux nuisances que le nourrissage des pigeons occasionne.

* * *

A l'unanimité, les membres de la commission sociale et de la jeunesse vous recommandent d'accepter la motion M-268 ainsi amendée.